

Le titre de psychothérapeute

Pour prétendre au titre de psychothérapeute, il faut suivre et valider une formation, accessible seulement aux titulaires d'un doctorat de médecine, ou d'un master 2 mention psychologie ou psychanalyse.

Le principe est celui d'une formation théorique de 400h, additionnée d'un stage pratique de 5 mois. La formation théorique est composée de **4 modules**:

- module 1: 100h sur développement, fonctionnement et processus psychiques
- module 2: 100h sur les critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques
- module 3: 100h sur les théories se rapportant à la psychopathologie
- module 4: 100h sur les principales approches utilisées en psychothérapeute

Il existe des dispenses :

les **psychiatres** sont dispensés de l'entièreté de la formation;

- les **médecins** autres que psychiatres, sont dispensés des modules 1 et 2 et de trois mois de stage;
- les **psychologues** sont dispensés totalement de la formation théorique. Ils sont également dispensés du stage s'ils ont effectué leur stage de DESS/Master pro en psychologie dans le domaine clinique/santé/social. Dans le cas contraire (par exemple les psychologues qui ont réalisé tous leurs stages en entreprise), ils devront effectuer un stage pratique de deux mois.
- les **psychanalystes** membres d'une association reconnue, sont dispensés du module 1, de la moitié des modules 3 et 4, et de 3 mois de stage